

Le projet de service du Service d'Aide à Domicile (SAAD) s'appuie sur des principes d'interventions basés sur les valeurs associatives de l'ASSAD Pays de Redon et son identité institutionnelle. Il a pour objet d'apporter de la lisibilité sur l'organisation et le fonctionnement du service, et définit les objectifs de celui-ci pour la période 2022-2026.

Il a été écrit selon une démarche participative : les professionnels, les usagers, les familles et les partenaires ont participé à sa construction grâce aux enquêtes ou groupes de travail.

Cette synthèse présente les grands axes de ce projet de service.

Nos valeurs



Fiche d'identité du SAAD	
Association	ASSAD Pays de Redon
Personnes accompagnées	Personnes âgées de plus de 60 ans et personnes handicapées sans limitation d'âge dans les actes de la vie quotidienne, en veillant à leur confort physique et psychique, à leur sécurité, à leur dignité et au respect de leur intimité.
Adresse	20A Bd Bonne Nouvelle - 35600 REDON
Téléphone	02 99 71 21 21
Contact	Mme Claire ETIENNE – Responsable de secteur rssp.redon@assadredon.fr
Heures 2020	32 557 heures
Fonctionnement	Le service intervient 7j/7 et 24h/24 : ⇒ JOUR = de 8h00 à 20h00 ⇒ NUIT = de 21h00/22h00 à 7h00/8h00

Les finalités du SAAD :

Les finalités définies par le SAAD constituent un repère pour les professionnels :

- Le maintien à domicile des personnes le plus longtemps possible ;
- Sortir les personnes de l'isolement en favorisant le lien social, en leur permettant une rencontre, un soutien, notamment durant cette période de crise sanitaire qui a mis en évidence l'intérêt et l'utilité sociale des SAAD ;
- Le partage des expériences de vie et culturelles, la relation à l'autre, vulnérable ou fragilisé.

Les missions du SAAD vues par les professionnels

La mission centrale des professionnels est d'Accompagner la personne âgée, la personne en situation de handicap, les familles orientées par la CAF, les particuliers pour des prestations de confort, dans leur vie quotidienne y compris de nuit.

L'accompagnement se fait dans le cadre d'interventions régulières ou ponctuelles, en veillant à au confort physique et psychique des bénéficiaires, à leur sécurité, à leur dignité et au respect de leur intimité et de leur vie privée.

D'autres missions ont été mises en évidence :

o Evaluer les besoins au travers d'une grille qui permet d'orienter la personne vers le SAAD ou le SSIAD ou le CSP. Procéder à une visite à domicile pour recueillir les informations, établir le devis et élaborer le contrat.

o Organiser et planifier des actions, par l'élaboration du planning et l'affectation d'une ou plusieurs aides à domicile (par roulement). Certaines situations, notamment pour les personnes présentant une dépendance physique lourde, rendent nécessaire l'intervention d'un binôme AS/Aide à domicile.

o Repérer les situations d'épuisement des aidants en préalable à des actions d'évaluation, d'accompagnement, d'aide et de soutien.

o Encadrer des professionnels du champ paramédical en période de stage (mise en situation professionnelle) et des aides à domicile par l'autoformation sur les gestes et postures, les règles d'hygiène...

Les prestations délivrées

L'aide à domicile recouvre toutes les tâches que la personne âgée ne peut plus assumer seule (partiellement ou en totalité) :

- ♦ Entretien du logement : Aide-ménagère, entretien du linge : lessive, repassage...);
- ♦ Aide à la vie quotidienne : Préparation des repas, portage des repas, courses ; Contrôle de la prise de médicaments (piluliers) ; Gestion des déchets (tri) ; Contrôle de la sécurité (accès, téléalarme, rechargement des batteries dispositifs médicaux...)
- ♦ Actes essentiels de la vie quotidienne : Aide à la toilette ; Aide à la mobilité et aux transferts, Soins esthétiques et coiffure, activités de loisirs : Jeux de société, promenades, petit jardinage...
- ♦ Prestations d'ordre administratif : (démarches à la poste ou à la banque, lecture du courrier, aide au remplissage de documents administratifs...);

En outre, l'aide aux personnes âgées à domicile revêt également **une dimension relationnelle**.

- ♦ Grâce à la présence de l'aide-ménagère ou de l'auxiliaire de vie, la personne conserve un lien social déterminant,
- ♦ Au-delà des tâches elles-mêmes, l'aide à domicile est une compagnie : Elle peut faire la lecture, parler à la personne âgée, ou simplement être à l'écoute.

Où en sommes nous ?

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• La diversité des prestations• La polyvalence des aides à domicile et leur capacité à passer aisément d'une prestation à une autre• La prise en charge des déplacements supérieure à la convention de la BAD• Les moyens matériels (locaux, téléphonie...)• La bonne réputation du service• L'implication et l'investissement des professionnels• La formation continue• Le SPASAD : révision des plans d'aide, travail en binôme, adaptation du matériel à l'évolution des besoins des usagers• La gestion par l'ASSAD de différents services qui constituent des ressources mobilisables pour les professionnels du SAAD	<ul style="list-style-type: none">• La logistique des déplacements (qui restent à améliorer)• Le manque de temps de la responsable pour réaliser ses visites à domicile• Les insatisfactions de certains usagers• Le turn-over important• La non-possibilité donnée aux aides à domicile d'avoir accès au parc de véhicule de l'association
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Les besoins d'aide et de maintien à domicile des personnes en situation de handicap• La prise de conscience des difficultés de l'aide à domicile par les acteurs politiques• La revalorisation des tarifs conventionnés	<ul style="list-style-type: none">• La concurrence directe• La situation de crise de l'ASSAD en ce qu'elle crée de l'inquiétude tant chez les usagers que chez les professionnels• La difficulté à recruter des personnels qualifiés ou pour le moins ayant acquis des compétences dans le secteur de l'aide à domicile

La personnalisation de l'accompagnement

Avant d'être bénéficiaire d'une action d'aide et d'accompagnement, chaque personne est un sujet doté de capacités et d'une autonomie qui lui sont propres et est porteur d'un projet de vie et d'attentes spécifiques.

Réception de la 1ère demande Au SAAD	recensement des premières données recueillies concernant la personne. Vérification si ses besoins relèvent effectivement du service d'aide et d'accompagnement à domicile En cas de doute, le SAAD dispose des coordonnées des principaux partenaires intervenant sur son territoire ainsi que de celles du CLIC.
Les critères d'admission	Le SAAD accompagne les personnes fragilisées, âgées, en situation de handicap ou toute personne nécessitant une aide dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie au domicile. L'admission de la personne est prononcée par la responsable de secteur du SAAD ou par l'infirmière coordinatrice dans la cadre d'une prise en charge SPASAD/SAAD. Pour les situations d'urgence, la mise en place de l'intervention se fait dans les meilleurs délais, après fourniture d'un devis. Dans ce cas, le contrat est préparé et régularisé dans les 8 jours qui suivent la première intervention. En cas de modification d'un des éléments contractuels, un avenant est systématiquement rédigé et envoyé pour accord à l'utilisateur. Les avenants sont établis autant que de besoin.
L'évaluation des besoins	Evaluation réalisée par la RSSP au domicile du bénéficiaire. Cette évaluation s'effectue autant que possible en sa présence et celle de son représentant légal si nécessaire, ou d'un membre de sa famille. Sont évalués, en premier lieu : → Les besoins de la personne ; → Les habitudes de vie ; → Les souhaits concernant les rythmes et les modes de vie ; → L'environnement familial (les coordonnées d'un référent familial sont recherchées). La traçabilité du consentement de la personne accompagnée permet d'enregistrer son accord préalablement au démarrage des interventions. Une évaluation du risque au domicile est réalisée pour étudier les conditions d'intervention au domicile.
Les documents remis à l'utilisateur	La responsable du SAAD remet à l'utilisateur, ou à son représentant légal, ou à son référent familial : ▪ Le livret d'accueil « Aide Soins et Services Aux Domiciles », ▪ La plaquette des services de l'ASSAD Pays de Redon ; ▪ Le devis et contrat ; ▪ Le questionnaire de satisfaction 1er contact ; ▪ Une attestation signée par l'utilisateur et la RSSP validant ainsi la remise des documents à l'utilisateur ; ▪ Le « trousseau Usager » listant les affaires utiles à la bonne intervention du SAAD ; ▪ Une plaquette sur la lutte contre la maltraitance ; ▪ Une plaquette sur la prévention des risques d'infection (Limitons les risques d'infection).
L'élaboration du contrat	Pour toute offre de services, l'utilisateur bénéficie d'un devis gratuit. La mise en place des prestations fait suite à la signature d'un contrat de prestation entre l'utilisateur et le service. Etablis en deux exemplaires originaux, La date de signature fixe le début du délai légal de 14 jours en cas de rétractation de l'utilisateur.
La préparation de la première intervention	la RSSP présente oralement à l'équipe ou à l'aide à domicile la nouvelle prise en charge ainsi que les modalités des interventions. Un classeur de coordination est laissé au domicile de la personne, ainsi qu'un badge.

Les partenariats, l'ouverture

Une collaboration avec les professionnels extérieurs intervenant auprès de la personne permet d'assurer un accompagnement global et coordonné

Quelques exemples : médecins, paramédicaux, équipes mobiles...

Un partenariat avec diverses entités permet au SAAD d'enrichir son service rendu.

Quelques exemples : Conseil départemental, CLIC, MAIA...

Nos axes de développement à 5 ans

Le SAAD a signé en 2019 un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), qui s'articule autour de deux objectifs principaux:

- Une réponse mieux adaptée aux publics accompagnés : formation aux nouveaux besoins, partenariats avec les acteurs du territoire, évaluation régulière des prestations mises en œuvre...
- Une meilleure prise en compte des besoins des professionnels : réorganisation du service, formation qualifiante, partage et capitalisation de l'expérience, prise en compte des insatisfactions...

Contribuer à l'attractivité des métiers de l'aide et du soin à domicile et fidéliser les emplois

- ✓ *Améliorer la qualité de vie au travail*
- ✓ *Contribuer à la formation des futurs professionnels*
- ✓ *Accompagner la montée en compétences des aides à domicile*

Améliorer la qualité des prestations délivrées aux usagers

- ✓ *Repositionner la responsable de secteur dans son rôle de management de proximité*
- ✓ *Diffuser les bonnes pratiques professionnelles au sein du service*

Développer le service et accroître son activité

- ✓ *Assurer la continuité du service*
- ✓ *Faire évoluer le service pour répondre aux nouveaux besoins*

La direction, l'encadrement et le comité de pilotage sont garants du suivi périodique de l'avancement des actions inscrites au projet de service du SAAD.

Il est consultable dans sa version complète sur www.assad-redon.fr

Le Projet de service du SAAD est consultable dans sa version complète sur www.assad-redon.fr